



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

430 Koska, Village des Hurons, Wendake, QC G0A 4V0
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

RÉSOLUTION NO. 3/94

ADOPTION DE LA CHARTE ET DE L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

- ATTENDU QUE les Chefs ont autorisé, par résolution no. 7/93, la poursuite des activités visant à l'implantation dans la présente année fiscale de la CSSSPNQL;
- ATTENDU QUE rien dans la proposition de cette charte ou dans la résolution no. 7/93 ne doit être interprété comme portant atteinte au droit fondamental à la santé des Premières Nations;
- ATTENDU QU' un Comité de travail, tel qu'énoncé dans la résolution no. 7/93, a développé des termes de référence visant la création d'une Commission de la santé et des services sociaux;
- ATTENDU QU' une assemblée générale de fondation de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador s'est tenue les 1, 2 et 3 mars 1994;
- ATTENDU QUE la charte proposée par le Comité de travail a été révisée et modifiée pour refléter les changements nécessaires que la majorité des représentants officiels ont accepté;
- ATTENDU QU' un Conseil d'administration a été élu par les représentants officiels;
- ATTENDU QU' un Exécutif a été mis sur pied par le Conseil d'administration;

LE GRAND CERCLE DE NOS PREMIÈRES NATIONS — THE GREAT CIRCLE OF OUR FIRST NATIONS

ATTENDU QUE le mandat du Comité de travail, tel qu'énoncé dans la résolution no. 7/93, a pris fin avec l'établissement d'un Exécutif, lequel continuera d'assumer le rôle qu'exerçait à l'origine le Comité de travail;

ATTENDU QUE nous avons reçu de Santé Canada, Affaires indiennes et du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, des lettres d'intention ayant trait aux coûts d'opérations de la première année de la Commission de la santé et des services sociaux,

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée des Chefs du Québec et du Labrador accepte la charte et la mise sur pied officielle d'une Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

PROPOSÉE PAR: Chef intérimaire Camille Jeannotte, Gaspé

SECONDEE PAR: Chef Jean-Charles Piétacho, Mingan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ: Le 14 avril 1994 - Québec



Ghislain Picard
Chef régional